



Attendre où aller directement au tribunal

Par **Garcia Anne marie**, le **25/10/2017** à **21:33**

au décès de mon père je constate que mon père qui vivait à côté de chez mon frère. Lui à donner par testament sa quotité disponible. Mais après renseignement je constate que des Donations ont été faites pour une valeur supérieure à sa part augmenté de la part supplémentaire. De plus mon frère a utilisé les comptes bancaires de papa pour ses besoins propres. A ce jour je n'accède pas à ces biens pour les faire évaluer. Je suis dans l'attente des actes de donations et mon avocat me dit d'attendre pour aller en justice qu'il faut négocier. Que les tribunaux n'aiment pas que l'on aille directement au tribunal avant de négocier. Mais je connais mon frère il négociera pour ne rien lâcher car normalement ce qui reste est ma part si je calcule bien les valeurs, lui il a tout eu déjà. Et cela sans compter l'argent pris sur les comptes bancaires. Que dois-je faire Merci les biens immeubles qui restent correspondent à ma part si on reprend l'ensemble des biens divisés par trois il me reste alors un tiers. C'est la valeur des biens que mon frère n'a pas et qui sont dans la succession. Les donations n'ayant pas été prises en compte. Que faire attendre où aller directement au tribunal. merci